

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant:

Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 9'500'000.- pour financer les travaux d'entretien de revêtements bitumineux et améliorer la sécurité et la qualité des routes cantonales

La commission s'est réunie le lundi 17 mai 2010 à la salle des Armoiries, place du Château 6 à Lausanne. Elle était composée de Mmes Catherine Labouchère, Tinetta Maystre et de MM. Jean-Marc Chollet, Jean Guignard, Daniel Mange, Philippe Modoux, Pierre-André Pidoux, Pierre Volet et Pierre-André Gaille, confirmé dans sa fonction de président-rapporteur.

Le DINF est représenté par MM. François Marthaler (chef du département), Dominique Blanc (chef du Service des routes), Laurent Tribolet (chef de la Division entretien des routes) et Mme Laetitia Zumbrennen (secrétaire SR), responsable de la prise du PV.

M. Gaille ouvre la séance en saluant les membres de la commission et en remerciant les représentants de l'Etat de leur présence.

M. Marthaler ouvre la discussion et commente le graphique (p.5 de l'EMPD) représentant l'évolution des longueurs traitées sur les RC hors traversée. Celui-ci démontre un appauvrissement des ressources pour l'entretien. Ce deuxième crédit-cadre, deux fois plus élevé que le précédent (EMPD 106), sollicite auprès du Grand Conseil un montant de 9'500'000 francs.

Le réseau des routes cantonales fait l'objet d'une analyse photométrique tous les 5 ans, la dernière fois en 2005, la prochaine en 2010.

M. Blanc précise que ce crédit-cadre permettrait de traiter 18 km de routes. M. Tribolet explicite le schéma (p.9 de l'EMPD) et précise que nous nous trouvons actuellement au niveau critique, voire mauvais.

Un véhicule nommé ARAN de la société INFRALAB va parcourir l'ensemble du réseau pour analyser les dégradations en effectuant de nombreux carottages.

Plusieurs commissaires remercient le Service des routes pour l'excellente qualité de cet EMPD. Ils estiment que la pauvreté des moyens mis à disposition permet de réaliser de fausses économies.

M. Marthaler estime qu'il faudra encore quelques années pour rattraper le retard. Le Conseil d'Etat prépare un document reprenant les montants et les enjeux stratégiques. Ce document sera probablement prêt dans le courant de l'été.

Le budget de fonctionnement n'accorde actuellement que 4'200'000 de francs à l'entretien des routes cantonales hors traversée des localités. Sur 110 chantiers proposés par les voyers pour 2010,

seuls 17 pourront être réalisés (7 avec le budget de fonctionnement et 10 avec l'EMPD 294). Ce décompte prouve que le budget de fonctionnement devrait être majoré à hauteur de 14'000'000 de francs afin de supprimer des EMPD pour financer le rattrapage des travaux différés sur nos routes cantonales. Augmenter le budget annuel permettrait de combler le retard dans un délai de 10 ans. L'entretien régulier et ponctuel des routes cantonales permettrait d'éviter des dégâts graves et des dépenses exorbitantes.

M. Blanc précise que le réseau routier est plus dégradé avec le trafic des 40 tonnes et qu'il en est tenu compte lors des rénovations.

L'EMPD est examiné point par point. M. Marthaler précise que la VSS publie des normes très pointues et qu'à sa connaissance il n'y a pas d'autres associations alternatives. M. Blanc répond que l'OFROU fait partie intégrante de la VSS.

M. Tribolet affirme que le marché du recyclage et l'évolution des matériaux ont beaucoup progressé et progresseront encore.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'entrer en matière et d'adopter les articles 1, 2 et 3 du projet de décret.

Annexe : Politique du guichet vélo en matière d'aménagements cyclables

Seigneux, le 9 juin 2010.

Le rapporteur :
(Signé) *Pierre-André Gaille*

Annexe

Politique du guichet vélo en matière d'aménagements cyclables

La politique actuelle du Département des infrastructures en faveur des mobilités douces implique la prise en compte systématique des possibilités d'aménagements cyclables sur la base d'un concept global et homogène. Cette politique cherche à promouvoir l'usage du vélo comme mode de transport au quotidien, en privilégiant notamment le développement d'infrastructures favorisant les déplacements utilitaires (pendulaires, formation, achats, professionnel, etc.). Cette volonté se traduit par la constitution d'un réseau cyclable cantonal comprenant :

- les réseaux prévus par les projets d'agglomération ;
- les réseaux de rabattement vers les gares et les arrêts de bus des centres régionaux, afin d'encourager l'inter modalité ;
- les éléments de liaison complémentaires nécessaires pour mettre en cohérence les deux réseaux ci-dessus et relier les localités en périphérie des agglomérations aux agglomérations ;
- les grands itinéraires cyclables nationaux et régionaux SuisseMobile (synergie des réseaux).

Tous les projets du Service des routes sont donc examinés dans l'esprit des principes précités. Aucun aménagement cyclable ne sera a priori requis si le projet concerne un tronçon routier ne s'inscrivant pas dans la démarche précédemment décrite. Exception sera faite en cas de besoin locaux avérés, ou de demandes dûment étayées par les autorités locales. Dans de telles circonstances, les aménagements demandés seront examinés de cas en cas.

Liste des 10 chantiers de l'EMPD

Région	RC	Localisation		Contexte	Rép. GV Besoin	Remarques
Ouest	84a	Bas du Chenit	Douane	Hors agglo	Non	
Nord	609b	Rossens	Limite FR	Hors agglo	Non	
Nord	607b	Payerne	Limite FR	Hors agglo	Non	
Nord	601a	Lucens	XIII Cantons	Hors agglo	Non	Itinéraire alternatif par ch AF // à RC 601b (réseau suisse mobile) Complément signalisation nécessaire ?
Nord	414d	Bercher	Ogens	Hors agglo	Non	itinéraire suisse mobile. Aménagement pas nécessaire (TJM = 750 vh/j)
Est	626b	Oron-la-Ville	Limite FR	Hors agglo	Non	
Est	705a	Vuargny	Pont de Champillon	Hors agglo	Non	
Centre	313d	Mex	Sullens	Hors agglo	Non	
Centre	439d	Poliez-le-Grand	Bottens	Hors agglo	Non	
Centre	769c	La Croix-sur-Lutry	Savigny	hors agglo	Non	